

Programme intégration travail

Direction des programmes Déficiences	Émis	2016-05-15
	Entrée en vigueur	2016-06-23
	Révisé	2016-06-07

1. Type(s) de clientèle/Expertise

La personne de 16 ans et plus qui :

- Manifeste un intérêt et une motivation personnelle à occuper un travail, rémunéré ou non;
- Est disponible à assumer les responsabilités liées à un travail;
- Nécessite une intensité d'aide afin de rechercher, intégrer et maintenir un travail avec succès.

2. Collaborateurs - Partenaires

- Équipe de partenariat de l'établissement, SDEM-SEMO, Centre local d'emploi;
- Commissions scolaires;
- Réseau intégré de services (RIS);
- Interprogrammes;
- Parents;
- Organismes communautaires.

3. Synthèse des services offerts

- A. Approche du milieu de travail :** En fonction du profil de la personne, l'intervenant détermine quel milieu approcher en collaboration avec l'équipe de partenariat, l'agent d'intégration ou encore avec des partenaires externes (ex. SDEM-SEMO, CLE, etc.). Ensemble, ils identifient des conditions gagnantes et établissent des contacts avec des entreprises ou organismes à but non lucratif. Quand le choix s'arrête sur l'un d'entre eux, une présentation des tâches possibles et de la personne est amorcée. Si le milieu accepte d'intégrer la personne, l'intervenant amorce la rédaction d'un plan d'action spécifique à l'intégration, en collaboration avec le milieu de travail.
- B. Intégration de la personne :** L'intervenant offre un soutien intensif et direct dans le milieu, procède, au besoin, à des ajustements avec le milieu de travail. Il s'assure que la personne et le milieu deviennent le plus autonomes possible, afin que la personne atteigne les résultats attendus. Il s'agit d'une période d'adaptation, autant pour la personne que le milieu qui permet de clarifier les attentes afin de maximiser la contribution de la personne. L'intervenant documente les conditions gagnantes, les succès et leurs raisons, les facilitateurs, les solutions trouvées, etc.
- C. Révision, soutien ponctuel et estompage :** À cette étape, l'intervenant révisé la situation afin de valider si la personne et le milieu atteignent un bon niveau de fonctionnement pour planifier l'estompage, lorsque la situation le permet.
- D. Préparation de la transition et fin de l'épisode de service :** L'intervenant dresse le bilan de l'intervention et souligne le succès parcouru. Il rédige ses recommandations finales et la liste des conditions gagnantes à maintenir pour l'usager et le milieu pour assurer la suite. Lorsque les critères de fin de service sont atteints, l'intervenant actualise la fin de l'épisode de services avec la personne, le milieu de travail et les proches et en collaboration avec les partenaires externes si nécessaire.

Activités :

- Codéveloppement (agentes de planification, de programmation et de recherche et conseillères en orientation);
- Rencontres d'appropriation du programme.

4. Perspective

- Implanter le programme dans l'ensemble du territoire du CISSSMO;
- Collaborer avec les différents partenaires (TEVA);
- Développer une culture d'employabilité qui considère le travail comme un élément-clé de la participation sociale, en ce sens qu'il sert à échanger socialement et professionnellement avec d'autres personnes, qu'il permet de contribuer à la communauté de développer ses habiletés et son savoir, ainsi que son identité sociale;
- Former le personnel au modèle IPS.

Processus d'élaboration / révision		
Rédigé par	Raynold Perrée, coordonnateur des programmes spécialisés intégration au travail et logement à soutien gradué	2016-05-15
Révisé par	Sara-Eve Tremblay, agente de communication	2016-06-07
Personnes consultées	Marie-Josée Roy, directrice adjointe des programmes DI-TSA et DP	2016-06-01
	Jean-Marc Ricard, directeur adjoint des programmes DI-TSA et de l'hébergement	2016-06-01

Historique du document		
Approuvé par	Claude Bouchard, directeur des programmes Déficiences	2016-06-23
Commentaires		